



**Municipalité
de Saint-Robert**

666, chemin de Saint-Robert,
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX 2025-2029 – RÉVISÉ AVEC OU SANS MODIFICATION

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., cE-15-1.0.1)* qu'un projet de règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été déposé lors de l'assemblée régulière tenue le 9 mars 2026 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- Dénoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- 2- Dénoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 13 avril 2026 à 19h30 à la salle du conseil situé au 1 rue Aggée-Pelletier à Saint-Robert.

Le projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible au bureau municipal situé au 666 chemin de Saint-Robert à Saint-Robert aux heures d'affaires et que copie pourra être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Saint-Robert, le 2 avril 2026

Nathalie Lussier
Directrice générale/greffière-trésorière